

Présentation du projet photovoltaïque de Laon-Couvron
Commission Travaux - Finances de Crépy

Compte-rendu

Le 23 novembre 2023, Neoen, accompagné de l'Agence Tact, s'est rendu au conseil municipal de la commune de Crépy, afin de présenter le projet solaire porté sur le site du Quartier Mangin. Cet événement fut l'occasion de présenter l'avancement du projet et des études menées sur le site : il marque la première étape de la démarche d'information et de concertation initiée par Neoen, et mise en œuvre par une agence spécialisée, l'Agence Tact.

Liste des présents :

Fabrice FÉRON, maire
Membres de la commission Travaux
Secrétaire de mairie

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet – Développement (Neoen)
Pauline SÉGARD, Cheffe de projet (Agence Tact)
Matthieu BRENAUT, Assistant chef de projet (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Le projet en bref

Le projet s'étend sur une surface potentielle approximative de 300 ha, dont les parcelles sont détenues majoritairement par MotorSportVision (MSV), la Communauté de communes du Pays de la Serre (CCPS) pour 8 ha et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour 20 ha. Le projet se situe sur quatre communes : Vivaise et Crépy (CA Pays de Laon) ainsi que Couvron-et-Aumencourt et Chéry-lès-Pouilly (CC Pays de la Serre).

Une promesse de bail a été signée entre Neoen et MSV, permettant au développeur solaire d'étudier la faisabilité du projet. L'implantation finale du projet, et sa puissance installée ne peuvent, à ce jour, pas clairement être définies : ces deux variables dépendront des résultats des études environnementales, qui ne sont pas encore finalisées.

Pour une puissance potentielle approximative de 350 MWc, la production annuelle est estimée à 354 GWh. Les panneaux solaires projetés seront bifaciaux, ce qui signifie qu'ils récupéreront l'énergie produite directement par le soleil, mais également celle produite par la réverbération du sol. Le projet solaire est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

Points d'attention du projet

- **Enjeux environnementaux : écologiques et paysagers**

Pour développer son projet solaire, Neoen mène plusieurs études sur site (écologique, paysagère, humaine, pyrotechnique et pollution des sols). Elles sont assurées par des bureaux d'études indépendants. Bien que non finalisées, les études ont fait ressortir plusieurs enjeux.

Les études naturalistes (faune et flore) ont révélé la présence de plusieurs espèces protégées ou sensibles (Edicnème Criard, Gentiane Croisette, Traquet Motteux, Fadée de la Mélique...). Neoen bénéficiera d'une connaissance plus fine du site et de ses différents enjeux mi-octobre, une fois les états initiaux terminés.

En ce qui concerne l'étude paysagère, des photomontages seront effectués depuis les lieux de vie les plus proches, mais aussi depuis la cathédrale de Laon, qui représente un enjeu patrimonial. À ce stade, le bureau d'études paysager avance que la future centrale solaire ne devrait pas être visible depuis la cathédrale du fait de la présence de trames arborées entre le monument et l'installation de production d'énergie.

Au regard des enjeux identifiés, un travail sera effectué pour déterminer l'implantation du projet d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite, une étude d'impacts sera réalisée en 2024 : elle aura pour objet de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur la faune, la flore et le paysage.

Quant à la première phase du diagnostic pyrotechnique, effectuée en 2023, elle révèle sans surprise la présence de cibles sur cette ancienne base aérienne militaire. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction.

- **Raccordement au réseau électrique national**

Afin d'injecter l'électricité sur le réseau électrique national, deux types de travaux sont nécessaires. D'abord, le raccordement au réseau national sera effectué sur le poste source du gestionnaire RTE (Réseau et transport d'électricité) de Beautor, ce qui implique la réalisation d'une ligne souterraine en 225 kVA sur environ 18 kilomètres. Le tracé n'est pas encore défini, mais les demandes administratives sont en cours. Le coût avoisinera le million d'€ au kilomètre, voire davantage. Par ailleurs, un renforcement du réseau national sur une distance de 30 km de lignes aériennes sera à réaliser entre Beautor et Mastaing.

Le projet de renforcement du réseau est inscrit au futur S3REN Hauts-de-France, qui doit être approuvé par le préfet de région début 2024 ; en parallèle, une demande de modification du S3REN Hauts-de-France actuel a été formulée pour accélérer la procédure. En prenant en compte les délais d'autorisations administratives et les travaux de construction, le raccordement ne devrait être effectif qu'en 2027. Il représente ainsi le chemin critique du développement du projet, et représentera la dernière étape avant la mise en service du parc.

- **Retombées économiques pour les collectivités**

Les retombées fiscales du projet ne peuvent, à cette étape du projet, être précisément définies. En effet, elles seront fonction de la puissance installée du projet, et donc de sa surface et des caractéristiques d'implantation des panneaux photovoltaïques. Elles dépendront également d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer (Loi de Finances, taux de fiscalité de la collectivité). Par exemple, une puissance installée de 300 MW pourrait générer jusqu'à 1,3 million d'euros par an pour les collectivités, dont 300 000 euros pour la CA du Pays de Laon dont fait partie Crépy. La CA du Pays de Laon étant propriétaire de 20 hectares de parcelles, elle bénéficierait également d'un loyer associé de l'ordre de 8 500 euros par hectare et par an sur l'emprise du projet photovoltaïque.

De plus, depuis janvier 2023, au moins 20% du produit de l'IFER (Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux) sont transférés aux communes, à l'instar de ce qui est fait dans l'éolien. Cela dit, les enjeux écologiques (présence de boisements) sont significatifs sur les parcelles situées en territoire communal, au sud du Quartier Mangin. Les possibilités d'implantation de panneaux solaires sont réduites. Neoen n'est donc pas encore en mesure de chiffrer les retombées fiscales pour la commune de Crépy.

- **Des mesures d'accompagnement à définir**

Neoen a à cœur d'accompagner des projets de territoire, en finançant des projets de transition écologique portés par des collectivités, des riverains ou des associations. Le spectre des projets financés est large : amélioration du cadre de vie, projets de préservation du patrimoine, renaturation, etc. Habituellement, Neoen alloue un budget de mesures d'accompagnement à la commune, puis valide en concertation avec la commune la nature des projets. Ensuite, Neoen rembourse la commune sur présentation des factures.

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (Loi APER), dans son article 93, prévoit de définir un cadre à ces mesures d'accompagnement, bien que le décret d'application ne soit pas encore paru. Une lettre d'engagement a été signée afin d'assurer que les modalités proposées par Neoen respecteront les exigences de ce futur décret.

Informer et concerter sur le projet solaire

- **Méthodologie**

L'Agence Tact propose une démarche d'information et de concertation sur-mesure pour chacun des projets qu'elle accompagne. Elle conçoit une stratégie à partir d'un diagnostic territorial, afin de comprendre le territoire et les attentes des acteurs locaux par le biais d'entretiens et de recherches documentaires ; puis formule des recommandations stratégiques au porteur de projets. Elle propose un plan d'actions adapté et le met en œuvre sur le terrain.

- **Le diagnostic territorial comme première étape**

Dans le cadre du projet solaire de Laon-Couvron, l'Agence Tact a effectué un diagnostic en mars 2023. Elle a rencontré les maires des quatre communes concernées par le projet, les directeurs généraux des services des intercommunalités, ainsi que d'autres acteurs du territoire. Un travail

documentaire et une veille presse ont également été réalisés. L'objectif était de comprendre les attentes et les frustrations vis-à-vis du projet.

Tact a relevé de fortes attentes des acteurs locaux en ce qui concerne les retombées du projet sur le territoire. En effet, Quartier Mangin avait un fort impact économique au niveau local lorsqu'il accueillait la base militaire. Ce projet de territoire doit donc être fiable, durable et aux retombées substantielles pour le territoire. Au vu de l'historique du projet automobile, le projet solaire nécessite d'être mené en toute transparence et sans effets d'annonce. En somme, il s'agit de mener un projet fiable et ambitieux et de créer les conditions d'un dialogue serein et constructif en associant régulièrement les élus et en informant largement la population.

- **Présentation de la démarche**

L'Agence Tact prévoit un robuste cadre de concertation dont les présentations du projet aux collectivités constituent la première étape. Un comité de suivi dans lequel les collectivités concernées seront représentées sera créé, de même qu'un comité technique ad hoc en fonction des besoins identifiés. La démarche se poursuivra dès l'hiver 2024 par des réunions publiques de lancement, puis, au printemps, par une exposition itinérante et de premiers ateliers thématiques. Des lettres d'information distribuées aux habitants les renseigneront et les inviteront à ces différents événements. Une charte d'engagement sera rédigée à la fin de l'année 2024 : elle permettra de définir des mesures d'accompagnement, mais aussi de fournir des garanties sur toute la durée de vie de l'installation (phases de construction et de démantèlement, etc.).

Temps d'échanges

- **Le maire répond à la question de savoir si le projet solaire est complémentaire au projet MSV.**

Suite à l'évolution de l'ampleur du projet MSV, la société Neoen a eu l'opportunité de développer un projet solaire sur les parcelles achetées par MSV ou appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ou la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

La question, légitime aux yeux du maire, a déjà été soulevée par les élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon. Il convient de s'assurer que M. Palmer ne lâche pas le projet de circuit, sinon les élus s'estimeraient floués : les terrains, vendus pour un projet automobile, serviraient en effet uniquement à un projet PV.

Les deux intercommunalités concernées insistent, avec la préfecture, pour que le projet MSV ne soit pas oublié.

- **Neoen reste propriétaire des panneaux mais pas des terres qu'il loue. C'est bien cela ?**

Neoen le confirme. Neoen n'a pas non plus l'habitude d'être propriétaire des parcelles. Les baux sont conclus sur 40 ans, jusqu'au démantèlement.

- **Je suis agriculteur, je suis prêt à vous louer des terres qui ne me rapportent qu'à peine 500 euros l'hectare.**

Les panneaux solaires ont, pour le moment, été implantés sur des terrains dégradés comme d'anciennes friches. Neoen commence, depuis peu, à s'installer sur des terres agricoles tout en maintenant l'activité agricole, c'est l'agrivoltaïsme, une pratique qui prend de l'importance. Cependant, les projets agrisolaires n'apportent pas la même rémunération au propriétaire que les projets PV au sol. Les loyers sont bien moindres et ne s'élèvent pas à 8 500 euros par hectare et par an comme pour le projet de Laon-Couvron. Neoen propose cette offre de loyer attractive, consciente des attentes des intercommunalités. Les économies d'échelle d'un si grand projet le permettent aussi, contrairement à un projet de moindre ampleur à plus faible rentabilité.

- **Un élu remarque que les créations d'emplois ne seront pas conséquentes.**

Aux yeux du maire, la remarque est justifiée, mais elle doit être replacée dans son contexte. Le projet de M. Palmer est arrivé il y a 8 ou 9 ans. Il était alors question d'un projet de port sec, qui a fait l'objet d'une communication désastreuse. Le maire rappelle la préférence pour un circuit automobile en lieu et place des autres activités illicites, notamment des rave party. Le projet Palmer est apparu comme une opportunité avec le Contrat de redynamisation de sites de défense (CRSD).

Depuis, des investissements conséquents ont été engagés par MSV pour les études, certifications et permis d'aménager nécessaires. La biodiversité a dû être inventoriée et certaines espèces, présentes depuis le départ des soldats américains, comme l'œdichnème criard, ont retenu les attentions d'écologistes. La longueur des demandes administratives, le Covid et le Brexit ont également retardé la réalisation du projet. Le maire plaide ainsi pour remettre dans leur contexte le déroulé des événements.

- **Certes, mais les emplois annoncés ne verront pas le jour.**

Pour le maire, ce n'est pas tant le projet, que le cluster créé autour, qui aurait participé à la dynamique économique du territoire en créant de nouvelles activités et usines de construction de batteries et de vélos électriques, par exemple. Une vingtaine ou trentaine d'emplois créés par le circuit automobile seraient déjà un bon début, selon lui. Aujourd'hui, un petit circuit automobile et un projet photovoltaïque sont préférables à un site délaissé.

- **Neoen dit soutenir les projets locaux, sous quelle forme et pour qui ?**

Neoen a à cœur d'accompagner des projets de territoire, en finançant des projets de transition écologique portés par des collectivités, des riverains ou des associations. Le spectre des projets financés est large : amélioration du cadre de vie, projets de préservation du patrimoine, renaturation, etc. La définition des mesures à accompagner fera l'objet de discussions lors des temps de concertation à venir. Habituellement, Neoen alloue un budget de mesures d'accompagnement à la commune, puis valide en concertation avec la commune la nature des projets. Ensuite, Neoen rembourse la commune sur présentation des factures.

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (Loi APER), dans son article 93, prévoit de définir un cadre à ces mesures d'accompagnement, bien que le décret d'application n'ait pas encore paru. Une lettre d'engagement a été transmise afin d'assurer que les modalités proposées par Neoen respecteront les exigences de ce futur décret.

Pour donner un exemple de mesures d'accompagnement réalisées sur le territoire aux élus, le maire évoque la subvention, apportée par la SNCF, pour réhabiliter les chemins ruraux locaux, à la suite de la suppression de passages à niveau.

- **Combien d'emplois seront créés ?**

Neoen affirme qu'une centrale solaire de cette envergure est entretenue et maintenue par environ 5 emplois temps plein. Neoen rappelle que les retombées de ce projet solaire d'ampleur sont en premier lieu d'ordre écologique, avec la production d'électricité décarbonée.

Le maire reconnaît l'honnêteté du porteur de projet. Pour donner aux élus un ordre de grandeur des retombées possibles en termes d'emploi local, le maire prend exemple sur les 15 employés nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'électricité, exploité par Enedis, dont les frontières dépassent celles de l'agglomération.

- **C'est le même type de projet que sur le projet solaire d'Athies-Samoussy ?**

Le maire le confirme en précisant que la puissance de cette centrale solaire, portée par une société espagnole, est moindre.

- **Qui prend en charge les dépollutions ?**

Sur le site du circuit automobile, MSV prendra en charge la destruction des bâtiments amiantés, tandis que, côté parc solaire, la dépollution pyrotechnique sera prise en charge par Neoen et MSV. Cette dépollution est nécessaire pour sécuriser le site et l'installation des pieux et supports aux panneaux solaires.